



**Jean-Paul GARRAUD**

Député français au Parlement européen  
Membre de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures  
Groupe Identité et Démocratie

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Parlement européen  
Monsieur le Président  
David Maria SASSOLI  
ASP 09B011  
60, rue Wiertz

B-1047 BRUXELLES

Monsieur le Président,

Avec les députés cosignataires de ce courrier, nous vous alertons d'une dérive relative au fonctionnement des institutions européennes dont il vous appartient, en ce qui concerne le Parlement européen, d'y remédier.

Il s'agit en effet de l'un des droits fondamentaux de l'Union, celui permettant à chacun de s'exprimer dans les langues de travail et dans les langues officielles définies par le règlement CE n°1 du 15 avril 1958 afin d'en finir avec cette sorte de monolinguisme anglais qui s'est installé dans toutes les institutions européennes sans aucune concertation et au mépris des textes.

Comme vous l'avez certainement remarqué, un collectif de fonctionnaires européens a lancé une pétition afin de défendre la langue française et plus largement le multilinguisme et d'interpeller ainsi la nouvelle Présidente de la Commission européenne.

Ces fonctionnaires veulent « *avoir le droit de travailler en français* » et souhaitent « *utiliser le français sans (se) cacher et sans (s')excuser* ». Ils considèrent que « *le monolinguisme anglais les bride dans leurs moyens d'expression* », d'autant que la qualité de cette langue ne cesse de se dégrader, le nombre d'anglophones de naissance étant particulièrement faible au sein des institutions, situation que la sortie du Royaume-Uni n'améliorera pas.

Ils démontrent également que l'appareil administratif a décidé unilatéralement de cet usage totalement discriminatoire, usage fortement encouragé et parfois même exigé par leur hiérarchie, même lorsqu'elle est francophone...

Cette langue anglaise appauvrie, car utilisée par une majorité de non anglophones, entraîne un nivellement par le bas de la pensée, une impossibilité pour les citoyens de comprendre aisément les informations censées être facilement accessibles, une complexité à conceptualiser et donc à communiquer, une limitation aux prestataires anglophones dans le choix des commandes d'études ou de rapports, et même une sorte de pression psychologique lorsque l'on souhaite s'exprimer dans une autre langue.

Cette situation est également insoutenable pour les francophones, majoritaires au Parlement européen.

../..

Je suis d'ailleurs intervenu lors des premiers votes de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, les textes soumis aux votes n'ayant été présentés qu'en anglais, en violation notamment de l'article 167 du règlement du Parlement. Malgré les excuses du Président de la commission, les votes se sont poursuivis alors qu'ils auraient dû être reportés.

Mes collègues et moi sommes également choqués de constater que les condoléances du Président et des membres de la Commission européenne à l'annonce de la disparition de Jacques CHIRAC ont été exprimées en anglais lors de la conférence de presse tenue le jour même du décès alors que la porte-parole, de nationalité bulgare, s'exprime couramment en français.

Jacques CHIRAC, lui-même grand défenseur de l'Union européenne, n'avait pourtant pas hésité une seconde à quitter brusquement une réunion du Conseil européen le 23 mars 2006 au cours de laquelle seule la langue anglaise était utilisée.

Le lendemain le Président français avait déclaré lors d'une conférence de presse qu'il n'était pas question de « *fonder le monde de demain sur une seule langue et donc une seule culture, ce serait une régression dramatique. Nous nous battons pour notre langue* » mais « *ce n'est pas seulement l'intérêt national, c'est l'intérêt de la culture, c'est l'intérêt du dialogue des cultures* », avait-il souligné.

En effet, « *Culture et langue sont étroitement liées. Une langue, c'est une mémoire. La nôtre est l'héritière de la Grèce et de Rome, du spiritualisme du Moyen-Âge, du grand envol de la Renaissance et du superbe classicisme ; elle est l'héritière des grandes aspirations du siècle des Lumières et des rêves du romantisme. Défendre la francophonie, n'est-ce pas servir l'ensemble de la communauté humaine ?* ».

Le regretté Maurice DRUON, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie Française, démontrait également par ces quelques lignes tout l'intérêt, pour tous, de la francophonie.

En conséquence, Monsieur le Président, les députés signataires vous demandent, en concertation avec les responsables des institutions européennes, de veiller à l'application stricte de la législation conformément en ce qu'elle a comme étant défini le rôle et l'usage des langues de travail et des langues officielles de l'Union européenne.

À cette fin, ils souhaitent que vous donniez toutes instructions utiles aux services administratifs pour que de telles obligations soient respectées.

Mes collègues et moi resterons mobilisés tout au long de la mandature pour veiller à ce respect.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma profonde considération.

**Jean-Paul GARRAUD**

## Liste des députés européens cosignataires :

1. Maxette PIRBAKAS
2. Julie LECHANTEUX
3. Jean-François JALKH
4. Hervé JUVIN
5. Thierry MARIANI
6. Annika BRUNA
7. France JAMET
8. Virginie JORON
9. Hélène LAPORTE
10. Dominique BILDE
11. Nicolas BAY
12. Gilles LEBRETON
13. Joëlle MELIN
14. Catherine GRISET
15. Aurélie BEIGNEUX
16. Gilbert COLLARD
17. Jérôme RIVIERE
18. André ROUGÉ
19. Mathilde ANDROUET
20. Philippe OLIVIER
21. Jordan BARDELLA
22. Jean-Paul GARRAUD